

2.1- Configuration du module Commissions

Si vous passez par **Accueil > Configuration > Modules/Application** : module **Commissions**, vous avez un onglet "Configuration" et un autre "Règles", comme dans la copie d'écran ci-dessous.

Si vous passez par **Comptabilité > Commissions** vous aurez un Menu "**Configuration**" et un autre Menu "**Définir les règles**".

Dans les deux cas, les contenus sont identiques.

Description	Valeur	Détails
Base de calcul des commissions	<input checked="" type="radio"/> Commissions calculées sur le CA <input type="radio"/> Commissions calculées sur les marges	Pour afficher les lignes avec un montant nul, définir COMMISSION_NULL_LINES à 1 dans Accueil/Configuration/Divers. Le calcul basé sur les marges nécessite l'activation du module marges.
Méthode de commissionnement	<input type="radio"/> Prise en compte des commandes cloturées <input checked="" type="radio"/> Prise en compte du facturé <input type="radio"/> Prise en compte des règlements (partiels ou complets) <input type="radio"/> Prise en compte des factures classées payées uniquement	Commissionnement sur les commandes, les factures ou sur les règlements complets ou partiels
Cumul des commissions	<input checked="" type="radio"/> Pas de cumul <input type="radio"/> Cumuler les commissions	On applique la règle la plus fine ou on applique toutes les règles correspondantes pour le calcul des commissions.
Limiter le commissionnement aux contacts	<input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Si un contact est défini sur la facture, les commerciaux associés au client ne seront pas commissionnés sur cette facture.
Gérer des commissions dépendant du montant de la remise	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	Sinon on gère des commissions sur les montants des factures/commandes

ENVOYER

Note : Nous verrons que cette page peut être rendue accessible depuis le lien configuration Figure 6: Menu secondaire apporté par le module Commissions apporté par le module sous réserve que vos utilisateurs disposent des Permissions adéquates.

2.1.1- Les différentes paramètres de la configuration

2.1.1.1- Paramètre Base de calcul des commissions

Choisissez si vous calculez les commissions sur le CA (le total HT) ou sur les marges (nécessite d'avoir le module Marges activé et paramétré).

Pour afficher les lignes avec un montant nul dans le tableau de calcul des commissions, veuillez définir la constante COMMISSION_NULL_LINES à 1 dans **Accueil > Configuration > Divers**.

2.1.1.2- Paramètre Méthode de commissionnement

Le choix que vous avez fait au premier paramètre s'appliquera sur documents que vous choisissez ici : Commissionnement sur les commandes, les factures ou sur les règlements complets ou partiels.

2.1.1.3- Paramètre Cumul des commissions

Selon les règles de commissionnement que vous avez définies, un même commercial peut avoir plusieurs règles. Ce paramètre détermine si l'on cumule toutes les règles ou si l'on choisit de n'appliquer que la règle la plus précise (voir dans le chapitre 3, « Règles sur plusieurs lignes »).

2.1.1.4- Paramètre Limiter le commissionnement aux contacts

Si un utilisateur interne de Dolibarr est défini sur une facture via son onglet contacts/adresses, choisir s'il devient le seul commissionné ou si l'on commissionne également le (ou les) commerciaux définis sur la fiche du client. Mettre ce paramètre à oui permet, en limitant le commissionnement au contact, d'avoir des factures sur lesquelles le commercial attribué n'est pas commissionné.

Exemple : Une facture relevant d'un suivi technique qui ne dépend pas du commercial mais d'un commercial remplaçant. Il suffit de déterminer un contact spécifique pour cette situation et de l'associer comme contact commercial sur la facture.

2.1.1.5- Paramètre Gérer des commissions dépendant du montant de la remise

Choisir de gérer les commissions qui dépendent du montant de la remise accordée sur la ligne de produit/service (oui) ou bien sur les montant des factures (non).

Pour des commissions dépendant du montant de la remise accordée au client : on choisit un montant de remise et la commission associée, puis éventuellement un autre palier de remise et une autre commission associée. Créer autant de paliers que nécessaire.

! Attention ! Ce choix s'applique sur les lignes des factures, non sur le total global.

Revision #8

Created 2024-07-02 08:52:45 UTC by Mélina

Updated 2024-07-04 13:44:43 UTC by Agnès Rambaud